

L'agence de la francophonie "sur orbite"

Québec, le 18 octobre. (De notre envoyé spécial.)

La seconde conférence générale, de l'Agence de coopération culturelle et technique, des pays de la francophonie, vient de terminer, à Québec, capitale hors de France du maintien de la langue française, les travaux commencés au début de la semaine dernière, à Ottawa, siège du gouvernement fédéral canadien.

Plus de cent cinquante délégués, au niveau ministériel, consultants, journalistes représentant les vingt-deux pays membres, ainsi qu'un certain nombre d'Etats invités, ont assisté aux sessions publiques et travaillé d'arrache-pied, à l'intérieur des trois commissions juridique, administrative et financière, et des programmes, si bien que deux ans après sa fondation, il est possible de dire que la francophonie est maintenant « sur orbite ».

Un point important, d'ordre politique, est désormais acquis, mettant fin aux aigres querelles entre le gouvernement fédéral canadien et le Québec; ces querelles avaient empoisonné l'atmosphère des précédentes conférences tenues à Miami, en 1969 et 1970. La province française est, depuis la semaine dernière, membre participant de l'agence, statut particulier qui lui confère un siège au Conseil d'administration.

Les budgets d'aide et d'assistance aux Etats membres en voie de développement (notamment africains) ont été votés, et les charges réparties à raison de 46,34 % pour la France, 35 % pour le Canada (gouvernement fédéral et gouvernement du Québec), 12,25 % pour la Belgique, le reste, soit moins de 7 %, partagé entre les dix-neuf autres participants dans la mesure de leurs moyens.

Nous reviendrons, très prochainement et longuement, à la lumière des rencontres d'Ottawa et de Québec, sur les buts et les moyens de l'Agence de coopération culturelle des pays francophones instrument de rencontre et de connaissance mutuelle des peuples, instrument de dialogue des cultures, comme dit son secrétaire général, M. Jean-Marc Légar.

M. O.-L.